

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00253

Numéro SIREN : 801 495 698

Nom ou dénomination : VML

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2020 sous le numéro de dépôt 1243

Greffes du tribunal de commerce de Boulogne sur Mer



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1243

Déposant :

Nom/dénomination : VML

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 801 495 698

N° gestion : 2014 B 00253



Signature

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : VML Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise : 16 RUE VALLET 62200 BOULOGNE SUR MER Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 8 0 1 4 9 5 6 9 8 0 0 0 1 2 Néant ☐ *

				Exercice N des le		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3	4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
		Frais de développement *	CX			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			
		Fonds commercial (1)	AH			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
		Terrains	AN			
		Constructions	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
		Autres immobilisations corporelles	AT			
		Immobilisations en cours	AV			
		Avances et acomptes	AX			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
		Autres participations	CU	3 000	3 000	
		Créances rattachées à des participations	BB	15 486	8 219	7 267
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières *	BH				
	TOTAL (II)	BJ	18 486	11 219	7 267	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 664	245	12 419
		Autres créances (3)	BZ			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	13 016		13 016
	DIVERS	Disponibilités	CF	10 621		10 621
		Charges constatées d'avance (3) *	CH			
		TOTAL (III)	CJ	36 301	245	36 056
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
			Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		54 787	11 464	43 323	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



627

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		VML	Néant
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 920
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 853
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	22 423
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DO	
	Provisions pour charges	DP	
TOTAL (II)		DQ	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DR	
	Autres emprunts obligataires	DS	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DT	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 879
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	17 021
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Compte régularisé	EB	
TOTAL (IV)		EC	20 900
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	43 323
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 900	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



627

 Sage

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

647.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>VML</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	33
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	33
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(33)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	327
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	85 544
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	83 691
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 853
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
	produits de locations immobilières	IG	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(3) Dont	HQ	
	- Crédit - bail mobilier *	1H	
	- Crédit - bail immobilier	1J	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1K	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HX	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	RC	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	RD	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	A1	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	A2	
	(9) Dont transferts de charges	A3	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A4	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
divers facture	33		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



627

VML
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 16 rue Wallet – 62200 Boulogne Sur Mer
801 495 698 R.C.S. Boulogne Sur Mer

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 1 853 euros, de la façon suivante :

- au compte « autres réserves » 1 853 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

exercice	Dividende global	Dividende éligible à la réfaction prévue au 3 de l'art. 158, 2° du CGI	Dividende non éligible à la réfaction prévue au 3 de l'art. 158, 2° du CGI
2015	0 €	0 €	0 €
2016	0 €	0 €	0 €
2017	10 000 €	10 000 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Madame Marcwalter Virginie

